

MÉTROPOLE TÉLÉVISION
CONVOCATION DES ACTIONNAIRES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2010



METROPOLE TELEVISION SA

Nous avons l'honneur de vous informer que Mesdames,
Messieurs les actionnaires sont conviés par le Directoire
à l'Assemblée Générale qui se tiendra le
mardi 4 mai 2010 à 9h00 précises à :

L'Élysées Biarritz
22-24 rue Quentin Bauchart
75008 Paris
Métro : George V

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion,
nous vous remercions :



de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission
(accueil à partir de 8h00),



de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote
qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence,



de vous conformer aux indications données en
séance pour les modalités pratiques du vote.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée ou s'y faire représenter par une personne dénommée (son conjoint ou par un autre actionnaire).

Conditions à remplir pour participer ⁽¹⁾

Seront seuls admis à participer à cette Assemblée ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- En ce qui concerne les actions nominatives,

par leur enregistrement comptable en compte nominatif pur ou nominatif administré trois jours ouvrés précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

- En ce qui concerne les actions au porteur,

par leur enregistrement comptable en compte de titre au porteur, tenu par l'intermédiaire financier habilité, trois jours ouvrés précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, conduisant à la délivrance d'une attestation de participation.

(1) Quel que soit le mode de participation choisi, à savoir assister personnellement à l'Assemblée, donner pouvoir au président, donner pouvoir à une personne dénommée, ou voter par correspondance.

Modalités de cession des titres

Tout actionnaire ayant effectué un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder à tout moment tout ou partie de ses actions. Cependant si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, la société invalidera ou modifiera, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucune cession ou opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée ne sera prise en considération.

Si vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous devez être muni d'une carte d'admission qui vous sera délivrée :

- Pour les actionnaires nominatifs,

en retournant le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux

- Pour les actionnaires au porteur,

en adressant l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité à :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux

Si vous souhaitez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou à une personne dénommée, vous devez :

- Pour les actionnaires nominatifs,

retourner le formulaire qui vous a été adressé, dûment complété à :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux

- Pour les actionnaires au porteur,

demander le formulaire à votre intermédiaire financier qui l'adressera dès réception à :

CACEIS Corporate Trust,
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-Les-Moulineaux

accompagné de l'attestation de participation, de telle façon que les services de CACEIS Corporate Trust, le reçoivent au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Déroulement et ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010

L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de la société a été convoquée pour le 4 mai 2010 et se déroulera de la manière suivante :

Présentation des rapports du Directoire :

- sur l'activité du Groupe au cours de l'exercice 2009 ;
- sur les résolutions de l'Assemblée générale ;
- sur les attributions gratuites d'actions à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux ;
- sur les options de souscription d'actions à certains salariés et/ou certains mandataires sociaux en cours de validité.

Présentation des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Présentation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Lecture des rapports des Commissaires aux comptes :

- rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne ;
- rapport spécial et rapport spécial complémentaire sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-86, L. 225-79-1 et L. 227-90-1 du Code de commerce.

Vote des résolutions

Liste des résolutions présentées

De la compétence de l'Assemblée Générale à caractère ordinaire

- 1^{re} résolution Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- 2^e résolution Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- 3^e résolution Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende
- 4^e résolution Approbation des conventions et engagements réglementés
- 5^e résolution Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Nicolas de Tavernost en cas de cessation de ses fonctions
- 6^e résolution Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Thomas Valentin en cas de cessation de ses fonctions
- 7^e résolution Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Madame Catherine Lenoble en cas de cessation de ses fonctions
- 8^e résolution Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Jérôme Lefébure en cas de cessation de ses fonctions
- 9^e résolution Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance
- 10^e résolution Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance
- 11^e résolution Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance
- 12^e résolution Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce
- 13^e résolution Pouvoirs en vue des formalités

Exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé

I. Activités et résultats

▪ Chiffre d'affaires

Le Groupe a enregistré en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 1 376,6 M€ en hausse de + 1,6%. Cette progression résulte de la combinaison du recul de - 3,8% des recettes publicitaires plurimédia (chaîne M6, chaînes numériques, presse et Internet) et de l'augmentation de + 8,3% des revenus des activités non publicitaires.

Les recettes publicitaires de la chaîne M6 ont régressé de - 8,0%, pour s'établir à 605,6 M€. Dans un environnement de marché particulièrement dégradé, notamment au cours du premier semestre, M6 voit sa part de marché publicitaire progresser et affiche le meilleur bilan des grandes chaînes en conservant sa part d'audience auprès de l'ensemble du public et en réussissant à faire progresser ses audiences en soirée.

Le chiffre d'affaires des chaînes numériques ressort en nette croissance (+ 17,1% dont + 27,0% au titre des recettes publicitaires) et s'établit à 147,1 M€ contre 125,0 M€ en 2008. W9, qui conforte son positionnement en tête des chaînes de la TNT avec 2,5% de part d'audience nationale moyenne, enregistre une progression de + 47,9% de son chiffre d'affaires.

L'activité diversifications et droits audiovisuels réalise un chiffre d'affaires de 617,1 M€, en forte progression de + 52,0 M€ soit + 9,2%.

SND et le FC Girondins de Bordeaux contribuent pour respectivement + 30,4 M€ et + 25,3 M€ à cette croissance. A l'exception du pôle Ventadis qui enregistre une baisse de ses activités (- 3,3 M€ soit - 1,2%), surtout au premier semestre où il a souffert d'une consommation atone, les autres diversifications affichent une croissance de leur activité.

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 11,2 M€, en très légère baisse de - 1,7 M€ par rapport à 2008. Les produits opérationnels s'établissent ainsi à 1 387,8 M€ en progression de + 20,0 M€ (+ 1,5%).

▪ Charges opérationnelles

Hors amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill), les charges opérationnelles progressent de + 23,6 M€ (+2,0%) pour s'établir à 1 197,4 M€.

Cette progression résulte des évolutions suivantes :

- Les charges opérationnelles du segment Antenne M6 régressent de - 31,5 M€, compte tenu du recul du coût de grille de M6 (- 43,5 M€), des économies réalisées sur les frais de fonctionnement et de structure et en dépit de la progression des dotations aux amortissements et provisions (+ 11,0 M€) ;
- Les charges opérationnelles des chaînes thématiques sont en forte progression, à + 18,5 M€, conséquence d'un renforcement des grilles de programmes, des réseaux de diffusion et des structures ;
- Quant aux charges opérationnelles des activités de diversifications et de droits audiovisuels, elles progressent de + 40,5 M€. Deux filiales contribuent principalement à cette variation : d'une part, les droits audiovisuels avec l'amortissement des droits en portefeuille de SND, d'autre part le FC Girondins de Bordeaux, dont la masse salariale est fortement corrélée aux performances sportives du club. Les charges opérationnelles des autres activités du segment sont globalement en recul contribuant à l'amélioration de la rentabilité des pôles Interactivité et Ventadis.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions et pertes de valeur des goodwill s'élèvent à - 6,3 M€, à un niveau inférieur de 5,4 M€ à celui enregistré en 2008. En 2009, les dépréciations de goodwill s'établissent à - 4,9 M€ dont notamment - 4,6 M€ se rapportant au goodwill résiduel sur Paris Première.

▪ **Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel du groupe (ou EBIT) s'élève ainsi à + 184,0 M€ en 2009, à un niveau équivalent à celui de 2008 (184,2 M€).

Le résultat opérationnel courant (EBITA), défini par le Groupe comme le résultat opérationnel hors résultat de cession de filiales et participations, amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill), s'établit à 190,3 M€ en 2009 contre 194,0 M€ en 2008.

▪ **Résultat financier**

Le résultat financier progresse de + 2,4 M€ pour s'établir à + 22,3 M€. Ce résultat comprend pour + 21,2 M€ la revalorisation de l'actif financier composé des titres Canal + France et de l'option de vente qui y est attachée. En 2008, l'impact de cette revalorisation s'établissait à 20,0 M€. Hors cet impact, le résultat financier progresse donc de + 1,2 M€, principalement compte tenu d'une meilleure position moyenne de trésorerie nette en 2009 par rapport à l'exercice 2008 et en dépit de la baisse des taux de rémunération des placements.

La part du Groupe dans les sociétés associées (ou quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence) s'établit à - 1,5 M€, comprenant la perte de Tyredating (« Pop Gom ») à hauteur des 32,67% détenus par le Groupe dans la société.

▪ **Impôt**

L'impôt sur les sociétés s'élève à - 65,6 M€, en progression par rapport à 2008 où il s'établissait à - 55,9 M€, année marquée par des éléments non récurrents, hors desquels la charge d'impôt 2008 ressortait à - 69,0 M€ correspondant à un taux effectif d'impôt de 32,1% à comparer à 31,1% constaté en 2009.

▪ **Résultat net**

Le résultat net des activités poursuivies s'établit donc à + 139,1 M€ en très légère progression de + 0,7 M€ (+ 0,6%) par rapport à 2008. Compte tenu du résultat net des activités abandonnées nul en 2009 comme en 2008 et du résultat attribuable aux intérêts minoritaires, le résultat de la période attribuable au Groupe ressort à + 139,2 M€.

II. Variation de périmètre

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition majeure de société en 2009.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de rationalisation et de simplification de son organigramme en réalisant les opérations suivantes :

- Le 6 janvier 2009, cession de 50% de HSS Belgique à RTL TVI, un des principaux groupes média en Belgique ; la société, détenue donc conjointement par HSS et RTL TVI, est un acteur de référence du téléachat sur le marché belge ;
- Apport des activités de régie publicitaire internet de M6 Publicité à M6 Web le 2 février 2009 ;
- Cession en août 2009 par M6 de Hugo Films à Diem 2 et de Mandarin Films à Mandarin ; consécutivement à ces opérations de cession, le 30 novembre 2009, Mandarin a absorbé Mandarin Films dans le cadre d'une fusion simplifiée ;
- Cession le 28 septembre 2009 par M6 à M6 Publicité de M6 Créations qui devient une société de production ;
- Le 18 décembre 2009, liquidation de Metropolest dont le Groupe détenait 49,9% ;
- Le 28 décembre 2009, prise de participation complémentaire de 10% du F.C. Girondins de Bordeaux dans 33FM, portant ainsi sa détention à 95% dans cette société ;
- Le 29 décembre 2009, absorption de Retail Concept par HSS dans le cadre d'une fusion simplifiée.

III. Structure financière, flux de trésorerie et investissements

▪ Structure financière

Au 31 décembre 2009, le total bilan s'établit à 1 475,7 M€ en progression de + 46,7 M€ (+ 3,3%) par rapport au 31 décembre 2008.

Les actifs non courants s'élèvent à 361,4 M€, en très forte baisse (- 375,7 M€ soit - 51,0%) par rapport à la clôture 2008.

Cette variation s'explique principalement par le reclassement d'actif non courant à actif courant de la participation de 5,1% dans Canal + France, dont la juste valeur au 31 décembre 2008 s'établissait à 363,0 M€. L'option de vente de ces titres, avec une valeur plancher établie contractuellement à 384,2 M€ dont dispose le Groupe a en effet une maturité désormais inférieure à un an.

Les goodwill sont en recul de - 8,7 M€ compte tenu de la baisse du goodwill Cyréalys de - 3,7 M€ suite à l'ajustement du complément de prix au titre de 2009 et de la perte de valeur constatée sur les goodwill Paris Première et TCM pour, respectivement, - 4,6 M€ et - 0,4 M€

Les autres variations des actifs non courants s'élèvent à - 4,0 M€

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 1 028,7 M€ en très forte augmentation (+ 377,4 M€ soit + 57,9%) par rapport au 31 décembre 2008, résultant essentiellement du reclassement de la participation de 5,1% dans Canal + France.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 85,6 M€ et progressent de +45,1 M€ par rapport au 31 décembre 2008.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 820,8 M€. Ils s'établissaient à 795,1 M€ au 31 décembre 2008.

Leur variation (+25,7 M€) s'explique principalement par le résultat de l'exercice (+139,2 M€), la distribution de dividendes (-109,3 M€) et les opérations sur les actions propres.

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 655,0 M€ en hausse de + 21,0 M€ (+3,3%). Cette progression se rapporte pour une majeure partie à celle des passifs courants avec une augmentation des provisions de 17,9 M€. Cette progression traduit l'appréciation par le Groupe des nouveaux risques résultant à la fois du contexte économique (accroissement des défaillances et des litiges), de l'évolution des modes de consommation de la télévision (non-diffusion de certains programmes) et des charges futures incombant au Groupe dans le cadre des mutations technologiques (dont l'extinction du signal analogique).

▪ Tableau des flux de trésorerie

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élève à + 252,6 M€ pour l'exercice 2009, à un niveau supérieur à 2008 où ce flux s'établissait à + 225,8 M€

- La capacité d'autofinancement avant impôt dégagée par le Groupe progresse de + 36,0 M€ tandis que la variation du besoin en fonds de roulement (" BFR "), hors créances et dettes d'impôt, se traduit par un emploi de trésorerie pour - 6,3 M€;
- Le décaissement lié à l'impôt sur les sociétés s'établit à - 53,2 M€ contre - 74,0 M€ décaissés en 2008.

Le flux de trésorerie affecté aux investissements consomme la trésorerie dégagée par l'exploitation à hauteur de - 85,5 M€, soit à un niveau inférieur de - 34,0 M€ par rapport à celui de 2009. Les investissements nets s'étaient en effet établis à - 119,5 M€ en 2008.

Les investissements quasi-récurrents (achats de droits audiovisuels par SND, achats et ventes de joueurs par le FC Girondins de Bordeaux, renouvellement des équipements techniques et des systèmes d'information) reculent de - 95,4 M€ à - 86,1 M€.

Aucun investissement de croissance n'a été réalisé en 2009.

Le flux de trésorerie résultant des opérations de financement constitue un emploi à hauteur de – 121,9 M€ quand ce flux s'établissait à – 155,0 M€ en 2008.

Cette variation de + 33,1 M€ s'explique comme suit :

- Les dividendes versés ont reculé pour s'établir à – 109,3 M€ en 2009 contre – 128,7 M€ en 2008 ;
- Le programme de rachat d'actions pour annulation n'a pas été mis en œuvre en 2009 alors qu'il avait pesé sur la trésorerie pour – 13,7 M€ en 2008.

L'exercice se traduit donc par une augmentation de la trésorerie de + 45,1 M€. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent ainsi à + 85,6 M€ au 31 décembre 2009 contre + 40,5 M€ au 31 décembre 2008.

IV. Affectation du résultat

Le résultat part du Groupe par action des activités poursuivies de l'exercice 2009 se monte à 1,082 €. Le Directoire proposera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010, au titre de l'exercice 2009, le versement :

- d'un dividende à titre ordinaire de 0,85 € par action, stable en comparaison de 2008 ;
- et d'un dividende exceptionnel de 1,50 € par action, consécutivement à l'exercice de l'option de vente des 5,1% détenus dans Canal + France,
- soit un montant total de 2,35 € par action.

Si l'affectation du résultat et la distribution de dividendes sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les termes proposés à la 3^{ème} Résolution, le montant du report à nouveau s'établira à 377,26 M€.

Païement du dividende

Le paiement du dividende interviendra le 17 mai 2010 et se fera en deux lignes distinctes.

Nous vous rappelons que le régime fiscal des dividendes a subi une modification importante à l'occasion de l'adoption de la loi de finances pour 2008 et qu'il vous est désormais possible d'opter pour un prélèvement à la source de 18%, libératoire de l'impôt sur le revenu, pour tout encaissement de dividende (hors PEA). Nous vous incitons à vous rapprocher de l'établissement qui tient votre compte ou de votre conseil avant la date de paiement du dividende afin d'examiner d'une part la possibilité et les modalités d'exercice de l'option en fonction des conditions de détention de vos titres, et d'autre part l'intérêt de cette option au vu de votre situation patrimoniale et fiscale personnelle.

V. Société Métropole Télévision

Le chiffre d'affaires social de Métropole Télévision SA s'élève à 615,7 M€ en 2009, en recul de 7,9% par rapport à l'exercice 2008, et le résultat net se monte à 78,5 M€.

VI. Perspectives 2010

Le Groupe M6 poursuivra en 2010 sa stratégie de croissance rentable sur l'ensemble de ses activités.

Dans la continuité des exercices précédents, les contenus seront au cœur du développement, en vue de conforter la position de la famille de chaînes, dans un environnement de marché en pleine mutation, marqué par le développement rapide de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), la fragmentation des audiences, ainsi que par les premiers mouvements de concentration sur ce marché.

De même, le Groupe poursuivra sa stratégie visant à établir un modèle de revenus équilibrés, permettant de développer les recettes non publicitaires en s'appuyant notamment sur la force des marques du Groupe et sur ses savoir-faire en matière d'acquisitions de droits audiovisuels, de produits dérivés et de licences, de services et d'offres interactives, de vente à distance et de présence au sein d'un club sportif de premier rang.

Néanmoins, le Groupe M6 évoluera selon toute probabilité en 2010 dans un contexte économique « de sortie de crise », dont les contours sont encore incertains, et qui pourrait se traduire par un marché publicitaire encore soumis à des pressions cycliques s'ajoutant aux changements structurels.

▪ **Télévision gratuite et payante**

Après le succès des programmes d'avant-soirée, lancés en février 2008, la mise à l'antenne en septembre 2009 d'un journal télévisé à 19h45 et le maintien de la puissance de ses programmes en première partie de soirée, la chaîne M6 poursuivra sa stratégie de renforcement des audiences aux créneaux horaires clés de la journée.

Le coût des programmes de la chaîne M6, dont le montant s'est élevé à 303,5 M€ en 2009, en baisse de 12,5% sous l'effet du non-réinvestissement du coût lié à la diffusion de l'Euro en 2008, devrait à nouveau être en progression mesurée en 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de la diffusion de la chaîne sur une fréquence TNT en Haute Définition et de la poursuite du déploiement de la couverture TNT, les coûts de diffusion de la chaîne M6, ainsi que ceux des chaînes reprises en TNT (W9, Paris Première, TF6) devraient continuer de progresser.

Le déploiement de la couverture TNT s'est accompagné en 2009 des premières extinctions du signal analogique. Après une première expérimentation à Coulommiers, première ville où le signal analogique a été éteint le 4 février 2009, Kaisersberg en Alsace, puis Cherbourg et le Nord Cotentin ont basculé au « tout numérique ». A compter de 2010, les régions basculeront progressivement une à une vers le tout numérique avec pour échéance, le 30 novembre 2011, date programmée par la Loi pour la finalisation de l'extinction complète de la diffusion analogique ("switch-off"). Les deux premières régions retenues pour ce processus d'extinction sont l'Alsace et la Basse-Normandie, dont les dates de passage sont respectivement le 2 février 2010 et le 9 mars 2010.

M6 participe activement à la gestion de ce changement important pour l'ensemble des téléspectateurs en étant associé à hauteur de 10% dans le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique. Ce GIP a pour objet d'accompagner le processus d'extinction en engageant toutes les opérations nécessaires (communication, formation, études techniques ...) à la réussite du projet.

Le Groupe veillera à maintenir l'équilibre économique des chaînes payantes dont le modèle économique a été fragilisé notamment par l'évolution récente du marché publicitaire.

▪ **Diversifications et Droits Audiovisuels**

Les relais de croissance mis en place lors des derniers exercices vont poursuivre leur contribution au dynamisme des activités de diversifications.

Les activités interactives, et plus généralement la présence du Groupe sur Internet resteront l'un des axes forts de la stratégie.

La stratégie de distribution du service de télévision de rattrapage, M6Replay, lancé en mars 2008, sera poursuivie sur tous les écrans et les technologies permettant de rencontrer les consommateurs. Ainsi, M6Replay va également être disponible sur les TV connectées à Internet, puisqu'un accord a été conclu avec Sony pour la distribution de M6Replay sur sa nouvelle gamme de téléviseurs Bravia connectés.

L'activité de droits audiovisuels poursuivra son développement, entamé depuis plusieurs années en vue de renforcer l'accès du Groupe à des contenus plus sécurisés et diversifiés tout en générant des revenus non dépendants du marché publicitaire.

Le pôle Vente à distance, renommé Ventadis, qui a affiché une bonne résistance de ses activités en 2009, combinée à une progression de sa rentabilité notamment grâce aux synergies issues du rapprochement de Mistergooddeal et de Home Shopping Service, va procéder à la ré-internalisation de la logistique en vue de fournir un service clients sans cesse amélioré, permettant de conforter son développement et sa différenciation.

Dans le contexte de la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016, le Club étudie, conjointement avec les collectivités locales et l'État, un projet de construction d'un nouveau stade à Bordeaux. Une participation du Club au financement de cet investissement public, réalisé sous la forme d'un Partenariat Public Privé, est à l'étude sous la forme d'un éventuel engagement financier pris dans le cadre de la concession de l'exploitation du nouvel équipement sur une durée de 30 ans, en excluant tout risque de construction et de maintenance.

▪ **Évolutions réglementaires**

Le Projet de Loi pour le Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2010, adopté en novembre 2009 par le Parlement, et promulgué le 24 décembre 2009, introduit, en vue d'élargir le financement de la protection sociale, deux dispositions susceptibles d'avoir un impact financier défavorable sur les activités du Groupe :

- Concernant le F.C.G.B, la suppression du « droit à l'image collective » (DIC), dispositif permettant une exonération de charges sociales sur 30% des revenus des sportifs professionnels, est prévue pour juillet 2010 ;
- Concernant les activités interactives, l'instauration d'une taxe sur le produit des appels surtaxés effectués dans le cadre des programmes télévisés et radiodiffusés comportant des jeux et des concours. Cette taxe de 9,5 % sera affectée à l'assurance maladie.

Par ailleurs, le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, dont la discussion a eu lieu au Sénat fin février 2010, vise à ouvrir à la concurrence, de manière maîtrisée, les jeux d'argent et de hasard sur Internet, avec l'obtention d'agrément par de nouveaux opérateurs.

Cette ouverture à la concurrence, outre les investissements publicitaires réalisés par les détenteurs de licence qui pourront bénéficier aux antennes du Groupe, est par ailleurs susceptible de constituer une nouvelle opportunité de développement pour le Groupe.

Résultat des cinq derniers exercices de Métropole Télévision SA

DATE D'ARRETE DUREE DE L'EXERCICE	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois
Capital en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	51 581 876	51 581 876	51 973 876	52 755 476	52 755 476
Nombre d'actions :					
- ordinaires existantes	128 954 690	128 954 690	129 934 690	131 888 690	131 888 690
Opérations et résultats (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	615.7	668.6	688.1	664.4	640.7
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	170.9	276,7	240.8	199.7	236.2
Impôts sur les bénéfices	39.5	18.2	54.9	43.6	53.3
Participation des salariés due au titre de l'exercice	3.5	1.9	3.3	2.8	2.8
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	78.5	234.7	161.0	144.6	166.2
Résultat distribué	301.4	109.3	129.7	125.3	124.8
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	0.99	1,99	1.41	1.16	1.37
Résultat après impôts, participation des salariés, dotation aux amortissements et provisions	0.61	1.82	1.24	1.10	1.26
Dividende ordinaire attribué à chaque action	0.85	0.85	1.00	0.95	0.95
Dividende exceptionnel attribué à chaque action	1.50	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	692	714	684	616	602
Montant de la masse salariale de l'exercice*	40.7	41.9	37.7	34.9	31.5
Montant des sommes versées au titre avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)*	19.4	20.1	17.3	15.7	16.3

* (en millions d'euros).

Projet de résolutions

Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale et les observations du Conseil de Surveillance sont inclus dans le document de référence 2009 disponible sur le site de la société www.groupeM6.fr et de l'AMF www.amf-france.org

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport du Président du Conseil :

- approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 78 469 749 €;
- approuve de ce fait les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports ;
- approuve spécialement, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à 27 324 € et la charge d'impôt correspondante de 9 408 €

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe, des observations du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice attribuable au groupe de 139 187 453 €.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende)

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de Métropole Télévision SA :

Origine	
Bénéfice de l'exercice	78 469 749 €
Report à nouveau antérieur	601 837 195 €
Prélèvement sur les réserves (autres réserves)	-
Affectation	
Réserve légale	-
Dividendes	303 043 521 €
Autres réserves	-
Solde du Report à nouveau	377 263 423 €

En conséquence, un dividende de 2,35 euros reviendra à chacune des actions ouvrant droit à dividende, étant précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 128 954 690

actions composant le capital social au 31 décembre 2009, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Le détachement du dividende interviendra le 12 mai 2010.

Le paiement du dividende de 2,35 € par action sera effectué le 17 mai 2010 en deux lignes distinctes de 0,85 € par action et de 1,50 € par action.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2006	125 294 255,50 € soit 0,95 € par action	-	-
2007	129 934 690 € soit 1 € par action	-	-
2008	109 611 486 € soit 0,85 € par action	-	-

Quatrième résolution

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution

(Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Nicolas de Tavernost en cas de cessation de ses fonctions)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Nicolas de Tavernost, Président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution

(Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Thomas Valentin en cas de cessation de ses fonctions)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Thomas Valentin, Vice-président du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Septième résolution

(Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Madame Catherine Lenoble en cas de cessation de ses fonctions)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice

de Madame Catherine Lenoble, Membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Huitième résolution

(Approbation de l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Jérôme Lefébure en cas de cessation de ses fonctions)

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Jérôme Lefébure, Membre du Directoire, correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation de ses fonctions.

Neuvième résolution

(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Philippe Delusinne, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, faite par le Conseil de Surveillance en date du 28 juillet 2009, en remplacement de Monsieur Axel Duroux, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution

(Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale ordinaire ratifie la cooptation de Madame Delphine Arnault, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, faite par le Conseil de Surveillance en date du 5 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Bernard Arnault, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil)

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance à 180 000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Douzième résolution

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale du 5 mai 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2009 dans sa 10^e résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 22 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 283 700 318 €

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Treizième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts et publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives partout où besoin sera, conformément à la loi.

**Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale et les observations du
Conseil de Surveillance sont inclus dans le document de référence 2009
disponible sur le site de la société
www.groupem6.fr et de l'AMF www.amf-france.org**

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 51 581 876 €

Siège Social : 89, Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

339 012 452 RCS Nanterre

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Adresse électronique :

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010, tels qu'ils sont visés par l'article R 225-83 du Code de Commerce, au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

A..... le

Signature

NOTA : les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi de documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.



MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
T/01 41 92 66 66 F/01 41 92 66 10
www.groupem6.fr